



Bures-sur-Yvette

OBJET : *Implantation d'un panneau de limitation de tonnage à 3,5 T (sauf véhicules de services et de livraisons) dans le sens Orsay/Gif-sur-Yvette, à l'intersection de la rue Charles de Gaulle et la voie Kastler.*

ARRETE N° 030/2014

Le Maire de la Commune de Bures-sur-Yvette

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et des Régions ;
- VU les articles L 2122-28, L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;
- VU les articles R 110-2, R 411-2, R 411-25 à R 411-28, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49, R 414-14, R 417-10 du Code de la Route ;
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité nécessaires pour limiter le tonnage dans la rue Charles de Gaulle ;

ARRETE

Article 1 : Un panneau de limitation de tonnage à 3,5 T est implanté dans le sens Orsay/Gif-sur-Yvette, à l'intersection de la rue Charles de Gaulle et la voie Kastler, sauf véhicules de services (pompiers, SIOM...) et de livraisons.

Article 2 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire pour l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté sont affichées conformément aux règles en vigueur.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police des Ulis
- Monsieur le Chef du Groupement Nord du Service Départementale d'Incendie et de Secours de Palaiseau,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours d'Evry,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Palaiseau,
- Madame ZACHEE de la société TOMTOM.



Fait à Bures-sur-Yvette, le 19 mars 2014

Le Maire,

Jean-François VIGIER

HÔTEL DE VILLE